

L'an deux mille vingt six, le mardi trente juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 24 juin 2026

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 27

Conseillers représentés : 01

Conseiller excusé : 01

Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :

M. BELMANT

Délibération : 43-2026

Etaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, M. BELMANT, Mme LEMAIRE, Mme HARY, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, Mme GOUDMAND, Mme DAVID, M. MARQUES, Mme DEGUINE, Mme LEJEUNE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, M. CARPENTIER, Mme SORIN LAMBERT (arrivée à 19h11), M. BAHRI, M. HUGUET.

Elu absent mais représenté : M. PEREZ a donné pouvoir à M. CONTU

Elue absente excusée : Mme FARSI

Elu absent non excusé : /

Affectation des résultats 2025 du budget principal et des budgets annexes

- Budget principal : Ville de Péronne
- Budgets Annexes : Camping – Cinéma – Pépinière

Conformément aux règles de la comptabilité M57, il y a lieu d'affecter le résultat qui est constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement.)

Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique, de voter les affectations du résultat de l'exercice 2025 présentées ci-dessous.

Affectation du résultat : Budget principal

32900 – PERONNE

DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le , réuni sous la présidence de
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION DU RESULTAT 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER Recettes Dépenses	SOLDE DES RESTES A REALISER	BESOIN DE FINANCEMENT A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST.	###		619 691,59 €	535 646,75 € 481 456,80 €	54 189,95 €	- 1440 466,80 €
FONCT.	2280 628,63 €	2280 628,63 €	- 7 663,15 €			-7 663,15 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (c/1068)						0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :						0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						7 663,15 €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						- 1494 656,75 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté						0,00 €

Affectation du résultat : Budget annexe - Camping

32910 – PERONNE CAMPING

DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le , réuni sous la présidence de
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION DU RESULTAT 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER Recettes Dépenses	SOLDE DES RESTES A REALISER	BESOIN DE FINANCEMENT A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST.	3 496,05 €		24 166,47 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	27 662,52 €
FONCT.	- 25 501,67 €	0,00 €	- 16 863,18 €			-42 364,85 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (c/1068)						0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :						0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						42 364,85 €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						27 662,52 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté						0,00 €

Affectation du résultat : Budget annexe – Cinéma

32913 – PERONNE CINEMA LE PICARDY

DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le , réuni sous la présidence de
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION DU RESULTAT 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER Recettes Dépenses	SOLDE DES RESTES A REALISER	BESOIN DE FINANCEMENT A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST.	151 506,75 €		- 24 813,88 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	126 692,87 €
FONCT.	- 203 600,64 €	0,00 €	- 17 773,75 €			-221 374,39 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	221 374,39 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	126 692,87 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €

Affectation du résultat : Budget annexe – Pépinière

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

14 - PEPINIERE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RES COMPTABLE CUMULE AU 31/12/2024 A reprendre ligne RI 001 ou RI 001 (1ère ligne ci-dessous)	RESTES A REALISER 2024 L18: dépenses L19: recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	29 809,54 €		-59 376,33 €	-29 566,79 €	57 984,20 €	-57 984,20 €	-87 550,99 €
FONCT	153 743,19 €		23 825,92 €	177 569,11 €			177 569,11 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	177 569,11
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	RI 1068 87 550,99
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	RF 002 90 018,12
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	DF 002

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ,

- APPROUVE à la majorité, 24 voix POUR et 4 abstentions les affectations des résultats 2025 du budget principal et des budgets annexes.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,



Monsieur Gautier MAËS